

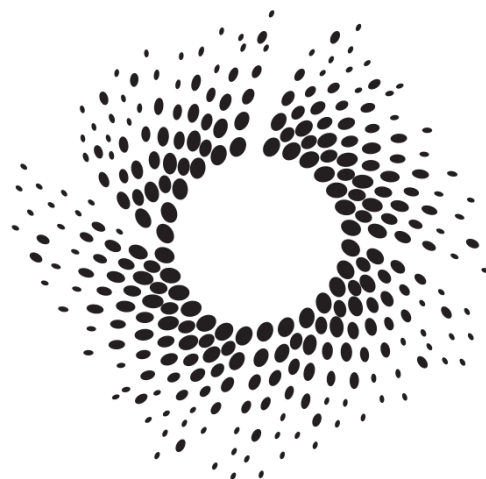
Fédération
Française **Roller**
& **Skateboard**



REGLEMENT PARTICULIER DES COMPETITIONS TROTINETTE

Voté par le Conseil d'Administration en date du 1er juin 2026

**Fédération
Française Roller
& Skateboard**



**REGLEMENT PARTICULIER DES
COMPETITIONS
TROTINETTE**

Voté par le Conseil d'Administration en date du 1^{er} juin 2026

Table des matières

1. Championnat de France Park.....	6
1.1 - Généralités.....	6
1.2 - Candidature.....	6
1.3 - Choix de la surface de pratique	6
1.4 - Calendrier.....	6
1.5 - Gestion du Championnat de France Park	6
1.6 - Admissibilité des participants	6
1.8 - Catégories	7
1.8.1 – Catégories de compétition.....	7
1.8.2 – Division des catégories.....	7
1.9 - Format du championnat de France Park	7
1.10 - Phases du championnat.....	7
1.10.1 - Phase qualificative	7
1.10.2 - Processus de qualification à l'étape finale	8
1.10.3 - Étape finale	9
1.10.4 - Situation de remplacement	9
1.11 – Dérogation médicale	9
1.12 – Déroulement des compétitions	10
1.13 - Titres de Champion de France	10
1.14 - Classement national.....	10
1.15 - Publication des résultats officiels	10
1.16 – Montée descente National – Elite	10
1.17 - Format de compétition	11
1.17.1 - Généralités.....	11
1.17.2 - Ordre de passage des catégories.....	11
1.17.3 - Ordre de passage des riders	11
1.17.4 - Poules de riders	11
1.17.5 - Training et warm up.....	12
1.17.6 - Rider meeting.....	12
1.17.7 - Définitions.....	12
1.17.8 - Qualification.....	12
1.17.9 - Déroulement Qualification	12
1.17.10 – Demi-finale (étape finale)	13
1.17.11 - Déroulement Demi-finale (étape finale)	13

1.17.12 - Finale.....	13
1.17.13 - Déroulement Finale	13
1.18 - Processus de notation.....	13
1.19 - Critères de jugement	13
1.20 - Cash Prize	14
2. Championnat de France Street	14
2.1 - Généralités.....	14
2.2 - Candidature.....	14
2.3 - Choix de la surface de pratique	14
2.4 - Calendrier.....	14
2.5 - Gestion du Championnat de France Street	14
2.6 - Admissibilité des participants	14
2.7 - Engagement	15
2.8 – Catégories.....	15
2.8.1 – Catégorie de compétition	15
2.8.2 – Division des catégories.....	15
2.9 - Format du championnat de France Street.....	15
2.9.1 – Quotas par catégorie.....	15
2.9.2 – Déroulement	15
2.10 - Titres de Champion de France	16
2.11 - Classement national.....	16
2.12 - Publication des résultats officiels	16
2.13.2 – Nombre de riders maximum en Elite SENIOR N+1	16
La saison prochaine, au maximum 25 riders pourront concourir en Elite SENIOR. Les riders classés à partir du rang 26 descendront en National SENIOR.	16
2.15 - Format de compétition	17
2.15.1 - Généralités.....	17
2.15.2 - Ordre de passage des catégories.....	17
2.15.3 - Ordre de passage des riders	17
2.15.4 - Poules de riders	17
2.15.5 - Training et warm up.....	17
2.15.6 - Rider meeting.....	18
2.15.7 - Définitions.....	18
2.15.8 - Qualification.....	18
2.15.9 - Déroulement Qualification	18
2.15.10 - Finale.....	18
2.15.11 - Déroulement Finale	19

2.16 - Processus de notation.....	19
2.17 - Critères de jugement	19
2.18 - Cash Prize	19
3. Coupe de France Street.....	19
3.1 - Généralités.....	19
3.2 - Candidature.....	20
3.3 - Choix de la surface de pratique	20
3.4 - Admissibilité des participants	20
3.5 - Engagement	20
3.6 - Catégories	20
3.7 - Format de la Coupe de France Street	20
3.8 - Format de compétition	21
3.9 - Processus de notation.....	21
3.10 - Critères de jugement	21
3.11 - Cash Prize	21
4. Coupe de France Bowl	22
4.1 - Généralités.....	22
4.2 - Candidature.....	22
4.3 - Choix de la surface de pratique	22
4.4 - Admissibilité des participants	22
4.5 - Engagement	22
4.6 - Catégories	23
4.7 - Format de la Coupe de France Bowl	23
4.8 - Format de compétition	23
4.8.1 - Généralités.....	23
4.8.2 - Training et warm up.....	23
4.8.4 - Ordre de passage des catégories	23
4.8.5 - Ordre de passage des riders	23
4.8.6 - Poules de riders	23
4.8.7 – Qualification	24
4.8.8 - Déroulement Qualification	24
4.8.9 - Finale.....	24
4.8.10 - Déroulement Finale	24
4.9 - Processus de notation.....	24
4.10 - Critères de jugement	25
4.11 - Cash Prize	25
5. Championnat régional.....	25

5.1 - Généralités.....	25
5.2 - Candidature.....	25
5.3 - Calendrier.....	25
5.4 - Admissibilité des participants	25
5.5 - Catégories	25
5.6 - Spécialités	25
5.7 - Format d'un championnat régional	25
5.8 - Format de compétition	25
5.9 - Titre de Champion Régional.....	26

1. Championnat de France Park

1.1 - Généralités

Le Collectif Trottinette est délégataire de la FFRS pour organiser le Championnat de France Park. La structure organisatrice est responsable de sa réalisation.

Un événement peut regrouper des compétitions de plusieurs championnats, de plusieurs spécialités et de plusieurs catégories.

1.2 - Candidature

Le Collectif Trottinette valide, après un appel à candidature, la liste des clubs hôtes des étapes du Championnat de France Park.

Les clubs souhaitant organiser une étape ou la finale du Championnat de France Park doivent postuler auprès du Collectif National durant la période définie dans l'appel à candidature.

Les clubs hôtes s'engagent au respect du cahier des charges défini par le CT.

Si le nombre d'étapes organisées par les clubs est insuffisant, le CT se réserve le droit de solliciter des organismes privés. Ces derniers doivent alors se conformer au cahier des charges établi par le CT.

1.3 - Choix de la surface de pratique

Cf Règlement général

1.4 - Calendrier

L'établissement du calendrier des compétitions est effectué en tenant compte des intérêts de la discipline et des impératifs particuliers connus.

Le calendrier des championnats nationaux est établi par le CT. La date et le lieu d'une étape du Championnat de France Park doit être annoncée au moins six semaines en avance.

1.5 - Gestion du Championnat de France Park

Dans le cadre d'un partenariat entre la Fédération Française de Roller et Skateboard et la société Firstry, la gestion de l'ensemble des étapes du Championnat de France Park organisées par le CT pourra être réalisée via le site Firstry sur demande et validation du CT.

La structure organisatrice pourra se servir de l'outil pour créer ses poules de riders et son planning de compétition, ainsi que pour communiquer l'ensemble des informations relatives à la compétition.

1.6 - Admissibilité des participants

Cf Règlement général des compétitions

1.7 - Engagements Les engagements sur chaque étape du championnat de France Park s'effectuent via Rolskanet.

Les engagements sur Rolskanet sont ouverts au moins un mois avant la date de l'événement. Ils sont fermés le mercredi à 23h59 avant le début de la compétition.

Les licences journalières peuvent être utilisées pour les riders étrangers voulant participer aux étapes qualificatives du Championnat de FrancePark.

1.8 - Catégories

1.8.1 – Catégories de compétition

Niveau Elite :

- SENIOR homme
- SENIOR femme

Niveau National :

- SENIOR homme
- WOMEN
- U18 garçon
- U15 garçon
- U12 garçon

Pour connaître la catégorie correspondant à son année de naissance ou les possibilités de surclassement, se référer à l'annexe Catégorie.

1.8.2 – Division des catégories

A partir de 25 riders inscrits dans une catégorie, le responsable de compétition doit la diviser en deux groupes.

1.9 - Format du championnat de France Park

Le format du Championnat de France Park est commun à l'ensemble des catégories.

1.10 - Phases du championnat

Le Championnat de France Park est organisé sur deux phases au cours de la saison :

- **Phase qualificative** : Elle comprend au moins deux étapes et au maximum quatre, réparties entre septembre et juin de la saison sportive en cours. Chaque étape se compose de deux épreuves par catégorie : qualification et finale.
- **Étape finale** : elle comprend une seule étape organisée au terme de la phase qualificative. Elle se compose de deux épreuves par catégorie : demi-finale et finale.

1.10.1 - Phase qualificative

La phase qualificative est une phase fonctionnant sur le principe d'accumulation de points. Ce fonctionnement concerne uniquement les riders français licenciés à la FFRS.

Pour chaque catégorie, un classement général est établi en additionnant les points obtenus par chaque rider ayant participé à au moins une étape. Le rider gagne des points selon sa place au classement de l'étape dans sa catégorie.

Au terme de la phase qualificative, seulement les deux meilleurs résultats du rider sont conservés dans le classement

général. La somme des points gagnés donne le total des points remportés par le rider. Ce total permet au rider d'être classé sur le classement général à l'issue de la phase qualificative.

Toutes les étapes de la phase qualificative donne le même nombre de points au rider selon la place réalisée.

Classement	Points	Classement	Points	Classement	Points	Classement	Points	Classement	Points
1	300	11	115	21	72	31	43	41	23
2	275	12	110	22	69	32	41	42	21
3	250	13	105	23	66	33	39	43	19
4	210	14	100	24	63	34	37	44	17
5	190	15	95	25	60	35	35	45	15
6	175	16	90	26	57	36	33	46	13
7	160	17	86	27	54	37	31	47	11
8	145	18	82	28	51	38	29	48	9
9	135	19	78	29	48	39	27	49	7
10	125	20	75	30	45	40	25	50	5

1.10.2 - Processus de qualification à l'étape finale

A) Accumulation de points

Au terme de la phase qualificative, le classement général déterminera les qualifiés pour l'étape finale du championnat de France Park.

Les 16 riders en tête du classement général dans chaque catégorie seront qualifiés.

En cas de rider ex-aequo, le nombre de qualifiés reste le même. En cas de rider ex-aequo à la 16ème place, le rider ayant obtenu le score de run le plus élevé sur l'une des deux étapes sera qualifié.

B) Golden Tickets

Lors de chaque étape de la phase qualificative, les riders ont la possibilité de remporter un golden ticket leur offrant une qualification directe pour l'étape finale du Championnat de France Park.

. Le rider remportant l'étape dans sa catégorie se verra recevoir le golden ticket et sera automatiquement qualifié pour l'étape finale du Championnat de France Park.

Si un rider remporte une deuxième étape après avoir déjà obtenu un golden ticket, celui-ci sera alors attribué au rider classé à la deuxième place. De même, si les deux premiers riders possèdent déjà un golden ticket, il reviendra alors au troisième.

Les riders ayant remporté des golden tickets ne seront pas comptabilisés dans les 16 riders sélectionnés par accumulation de points.

Au total, deux à quatre riders (selon le nombre d'étape) dans chaque catégorie seront qualifiés via les golden ticket pour l'étape finale du Championnat de France Park.

C) Cas spécial

Le Collectif Trottinette a décidé de donner l'opportunité à des riders de La Réunion et de la Guyane de se qualifier à l'étape finale du Championnat de France Park. Une compétition locale pourra déterminer les riders qualifiés. Pour

chaque territoire, une sélection d'au maximum deux riders par catégorie pourra être proposée (selon le nombre d'étape organisée en métropole).

Dans le cas où, le rider qualifié/sélectionné ne peut pas se rendre en métropole pour X raisons, la Ligue du territoire correspondant et le Collectif Trottnette peuvent qualifier un autre rider ayant participé à la compétition locale.

- Le Collectif Trottnette ne prendra pas en charge les frais de déplacement des riders.
- Le Collectif Trottnette pourra étudier toutes propositions des autres territoires DROM.

1.10.3 - Étape finale

L'étape finale peut être organisée par un organisme privé, auquel cas, ce dernier se doit de respecter le cahier des charges établi.

Déroulement de l'étape :

- Le premier jour de compétition correspond à la demi-finale du Championnat de France Park.
- Le deuxième jour de compétition correspond à la finale du Championnat de France Park.

L'étape finale est composée d'au maximum 22 riders dans chaque catégorie.

Pendant l'étape finale, les riders repartent à zéro : les classements de la phase qualificative sont annulés dans toutes les catégories.

Le classement de la phase qualificative permet uniquement de créer l'ordre de passage et les poules de riders (Cf Ordre de passage & Poules de riders).

Le format de compétition correspond au format de compétition d'une finale Park (Cf Format de compétition).

1.10.4 - Situation de remplacement

A) Cas spécial

Dans le cas où, un rider Réunionnais ou Guyanais qualifié ne peut pas se rendre en métropole. Le Collectif Trottnette ne remplacera pas un rider qualifié par l'article 1.11.2 C) par un rider de la métropole.

Dans le cas où, un rider qualifié se blesse ou ne peut pas se rendre sur l'étape finale, le Collectif Trottnette se réserve le droit de le remplacer par le rider classé immédiatement en dessous de sa catégorie ayant participé à la phase qualificative.

B) Riders EDF

Tout rider ayant eu une sélection en EDF dans la catégorie concernée sur la saison précédente peut demander une dérogation sur justificatif de son indisponibilité à participer à la phase qualificative avant le 31 décembre de la saison en cours.

Tout rider ayant eu une sélection en EDF dans la catégorie concernée sur la saison précédente peut demander une dérogation sur justificatif d'un dossier médical à participer à toute étape de la phase qualificative en cas de blessure au cours de la saison.

Les dossiers devront être envoyés par mail au service compétitions et seront analysés par une commission indépendante composée de la DTN, d'un membre du CT et du service compétitions.

1.11 – Dérogation médicale

Tout rider ayant eu au cours de la saison sportive un arrêt médical ne lui permettant pas de faire au moins 2 étapes peut demander une dérogation médicale auprès de la commission médicale de la FFRS via le service compétition au plus tard 1 mois avant la date de la compétition concernée.

1.12 – Déroulement des compétitions

Toutes compétitions du Championnat de France Park se déroulent avec :

- Un jour de training précédant les jours d'épreuve.
- Un jour d'épreuve de qualification ou de demi-finale pour toutes les catégories.
- Un jour d'épreuve de finale pour toutes les catégories.

1.13 - Titres de Champion de France

Les titres de Champion de France sont décernés dans chaque catégorie selon les résultats de l'étape finale du championnat de France Park.

Les titres de Champion de France ne peuvent pas être décernés à un étranger ayant participé au championnat.

1.14 - Classement national

Le classement national de la saison pour chaque catégorie est composé du classement de l'étape finale (1er - 22^{ème}) et du classement de la phase qualificative (22^{ème} - ...).

1.15 - Publication des résultats officiels

Dans le cas où la structure organisatrice utilise l'outil Firstry, les résultats de chaque étape seront publiés et archivés sur le site. Le responsable de compétition a la responsabilité de publier les résultats avant le lundi minuit suivant la compétition. Le responsable de compétition est le seul responsable des résultats publiés sur le site Firstry.

1.16 – Montée descente National – Elite

1.16.1 – Règles de montée descente

A la fin de la saison :

- Le champion de France National SENIOR a l'obligation de monter en Elite SENIOR la saison suivante.
- Les riders classés 2^{ème} et 3^{ème} en National SENIOR ont la possibilité de monter en Elite SENIOR la saison suivante.
- Le champion de France National U18 a l'obligation de monter en Elite SENIOR uniquement si la catégorie d'âge marquée sur sa licence est U18. Il a la possibilité de monter en Elite SENIOR si la catégorie d'âge marquée sur sa licence est U17 ou U16.
- La championne de France National WOMEN a l'obligation de monter en Elite la saison suivante si la catégorie d'âge marquée sur sa licence est SENIOR, U18 ou U17.
- Le rider classé 25^{ème} en Elite SENIOR a l'obligation de descendre en National SENIOR la saison suivante.
- Les riders classés 24^{ème}, 23^{ème} et 22^{ème} Elite SENIOR peuvent être affectés par une descente selon les montées des 2^{ème} et 3^{ème} National SENIOR et du 1^{er} National U18.

La règle de montée-descente s'applique uniquement dans le cas où le classement du niveau Elite est composé de dix riders au minimum, que ce soit pour les hommes ou les femmes.

1.16.2 – Nombre de riders maximum en Elite SENIOR N+1

La saison prochaine, au maximum 25 riders pourront concourir en Elite SENIOR. Les riders classés à partir du rang 26 descendront en National SENIOR.

1.16.3 – Dérogation médicale

Tout rider pouvant justifier d'un arrêt médical d'au moins six mois consécutifs sur la saison en cours pourra demander une dérogation médicale afin de se maintenir dans son niveau et ne pas être affecté par les règles de montée descente. La demande est à effectuer auprès du service compétition.

Ce maintien sera hors quota et n'affectera pas le classement national.

1.17 - Format de compétition

1.17.1 - Généralités

Quel que soit le procédé de compétition appliqué, les riders pourront librement choisir le type de tricks qu'ils exécuteront, ainsi que les modules et les zones de la surface de pratique qu'ils utiliseront.

Les formats de compétition sont identiques pour l'ensemble des catégories. Chaque organisateur d'une étape du Championnat de France Park doit respecter les éléments suivants.

1.17.2 - Ordre de passage des catégories

L'ordre de passage des catégories est le suivant : National U12, National U15, National WOMEN, National U18, National SENIOR, Elite SENIOR femme, Elite SENIOR homme.

Le responsable de compétition en collaboration avec la structure organisatrice peut décider de changer l'ordre de passage des catégories si nécessaire (autre compétition les jours suivants, obligation de déplacement, etc).

1.17.3 - Ordre de passage des riders

Cf Règlement général

A) Phase qualificative

Qualification :

Pour la première étape de la saison, l'ordre de passage correspond à l'ordre inverse du classement national N-1.

Pour les étapes suivantes, l'ordre de passage correspond à l'ordre inverse du classement provisoire de la phase qualificative. Les primo inscrits sont ajoutés en avant de l'ordre de passage de manière aléatoire.

Finale :

L'ordre de passage d'une finale correspond aux résultats des qualifications dans l'ordre inverse.

B) Etape finale

Demi-finale :

L'ordre de passage de la demi-finale correspond aux résultats de la phase qualificative dans l'ordre inverse.

Finale :

L'ordre de passage de la finale correspond aux résultats de la demi-finale dans l'ordre inverse.

1.17.4 - Poules de riders

A) Phase qualificative

Cf Règlement général

B) Etape finale

Demi-Finale : Les poules de riders sont construites selon l'ordre de passage. Elles sont constituées de 3 à 5 riders. Si le nombre de riders ne permet pas la réalisation de groupes équilibrés, ce sont les derniers groupes à passer qui seront les moins nombreux.

Finale :

Les poules de riders sont construites selon l'ordre de passage. Dans la situation idéale de 10 riders par catégories, deux poules de 5 riders constituent la finale. Si une catégorie est constituée de moins de 10 riders, et que le nombre de riders ne permet pas la réalisation de groupes équilibrés, ce sont les derniers groupes à passer qui seront les moins nombreux.

1.17.5 - Training et warm up

Cf Règlement Général

Le responsable de compétition et la structure organisatrice ne peuvent pas organiser des temps de training généraux.

Ils sont dans l'obligation de prévoir des temps de training spécifiques pour toutes les catégories lors du jour de training précédant la compétition.

Un temps de training spécifique ne peut pas excéder plus de 24 riders.

Dans le cas où une catégorie est peu nombreuse, cette dernière peut être fusionnée à une autre lors des temps de trainings spécifiques le jour précédant la compétition, à condition de ne pas dépasser le nombre de riders maximum.

Les riders participants dans au moins deux catégories ne peuvent pas bénéficier du temps de training des deux catégories. Le jour de training précédant la compétition, ils ne peuvent s'entraîner que dans un seul créneau spécifique (catégorie d'âge ou catégorie de surclassement).

1.17.6 - Rider meeting

Cf Règlement général

1.17.7 - Définitions

Run :

Le run correspond à un passage du rider en individuel sur la zone de pratique pendant une durée déterminée.

1.17.8 - Qualification

Le format de compétition des qualifications correspond au format run.

Un rider dispose de deux runs. Chaque rider doit réaliser ses runs seul dans la zone de pratique.

Le responsable de compétition est libre de fixer la durée du run qu'il souhaite selon les spécificités du skatepark de la compétition. Néanmoins, il doit respecter la durée minimale de 40 secondes et la durée maximale de 1 minute. Le temps de run peut être différent selon les catégories. Une fois la compétition démarrée, la durée de run ne peut pas être changée.

Chaque run est noté sur 100 points. Le meilleur score des deux runs est pris en compte pour classer le rider.

A l'issue des qualifications, le top 10 de chaque catégorie est qualifié en finale.

1.17.9 - Déroulement Qualification

Le déroulement des qualifications est commun à toutes les catégories.

Pour chaque poule, les riders réalisent leur premier run en respectant l'ordre de passage. Une fois fait, les riders réalisent leur second run dans le même ordre établi. Lorsque tous les riders d'une poule ont réalisé leurs deux runs, le speaker appelle la poule suivante.

Le processus se répète pour toutes les poules de la catégorie.

1.17.10 – Demi-finale (étape finale)

Le format de compétition des demi-finales de l'étape finale correspond au format run.

Un rider dispose de deux runs. Chaque rider doit réaliser ses runs seul dans la zone de pratique.

Le responsable de compétition est libre de fixer la durée du run qu'il souhaite selon les spécificités du skatepark de la compétition. Néanmoins, il doit respecter la durée minimale de 40 secondes et la durée maximale de 1 minute. Le temps de run peut être différent selon les catégories. Une fois la compétition démarrée, la durée de run ne peut pas être changée.

Chaque run est noté sur 100 points. Le meilleur score des deux runs est pris en compte pour classer le rider.

A l'issue des demi-finales, le top 10 de chaque catégorie est qualifié en finale.

1.17.11 - Déroulement Demi-finale (étape finale)

Le déroulement des demi-finales est commun à toutes les catégories.

Pour chaque poule, les riders réalisent leur premier run en respectant l'ordre de passage. Une fois fait, les riders réalisent leur second run dans le même ordre établi. Lorsque tous les riders d'une poule ont réalisé leurs deux runs, le speaker appelle la poule suivante.

Le processus se répète pour toutes les poules de la catégorie.

1.17.12 - Finale

Le format de compétition d'une finale correspond au format run.

Un rider dispose de deux runs. Chaque run est noté sur 100 points. La durée du run est identique à l'épreuve de qualification de l'étape. Pour l'étape finale, la durée du run est identique à l'épreuve de demi-finale. Chaque rider doit réaliser son run individuellement dans la zone de pratique.

Le score final du rider correspond au score du meilleur des deux runs. La note finale est sur 100 points.

1.17.13 - Déroulement Finale

Le déroulement des finales est commun à toutes les catégories.

Pour chaque poule, les riders réalisent leur premier run en respectant l'ordre de passage. Une fois fait, les riders réalisent leur second run dans le même ordre établi.

Le processus se répète pour toutes les poules de la catégorie.

1.18 - Processus de notation

Cf Règlement général

Uniquement lors de l'étape finale, le panel de trois juges est complété par un juge arbitre (Cf Règlement général pour les rôles).

1.19 - Critères de jugement

Les critères de jugement sont les mêmes sur l'ensemble des étapes du Championnat de France Park.

Cf Règlement Général

1.20 - Cash Prize

L'ensemble des étapes du Championnat de France Park doit attribuer un cash prize au podium de la catégorie SENIOR homme du niveau Elite et au podium de la catégorie SENIOR femme du niveau Elite.

La structure organisatrice est libre de déterminer le montant du cash prize de l'étape, mais doit respecter un montant minimum de 1000€ répartis de façon égalitaire sur l'ensemble des podiums. Le CT se réserve le droit de participer au cash prize et d'augmenter son montant.

2. Championnat de France Street

2.1 - Généralités

Le Collectif Trottinette est délégataire de la FFRS pour organiser le Championnat de France Street. La structure organisatrice est responsable de sa réalisation.

Un événement peut regrouper des compétitions de plusieurs championnats, de plusieurs spécialités et de plusieurs catégories.

2.2 - Candidature

Le Collectif Trottinette valide, après un appel à candidature, le club hôte du Championnat de France Street.

Les clubs souhaitant organiser le Championnat de France Street doivent postuler auprès du CT durant la période définie dans l'appel à candidature.

Le club hôte s'engage au respect du cahier des charges défini par le CT.

2.3 - Choix de la surface de pratique

Cf Règlement général

2.4 - Calendrier

L'établissement du calendrier des compétitions est effectué en tenant compte des intérêts de la discipline et des impératifs particuliers connus.

Le calendrier des championnats nationaux est établi par le CT. La date et le lieu du Championnat de France Street doit être annoncée au moins huit semaines en avance.

2.5 - Gestion du Championnat de France Street

Dans le cadre d'un partenariat entre la Fédération Française de Roller et Skateboard et la société Firstry, la gestion du Championnat de France Street organisées par le CT pourra être réalisée via le site Firstry sur demande et validation du CT.

La structure organisatrice pourra se servir de l'outil pour créer ses poules de riders et son planning de compétition, ainsi que pour communiquer l'ensemble des informations relatives à la compétition.

2.6 - Admissibilité des participants

Cf Règlement général des compétitions

2.7 - Engagement

Les engagements du championnat de France Street s'effectuent via Rolskanet.

Les engagements sur Rolskanet sont ouverts au moins un mois avant la date de l'événement. Ils sont fermés le mercredi à 23h59 avant le début de la compétition.

2.8 – Catégories

2.8.1 – Catégorie de compétition

Niveau Elite :

- SENIOR homme
- SENIOR femme

Niveau National:

- SENIOR homme
- WOMEN
- U18 garçon
- U15 garçon
- U12 garçon

Pour connaître la catégorie correspondant à son année de naissance ou les possibilités de surclassement, se référer à l'annexe Catégorie.

2.8.2 – Division des catégories

A partir de 25 riders inscrits dans une catégorie, le responsable de compétition doit la diviser en deux groupes.

2.9 - Format du championnat de France Street

Le format du Championnat de France Street est commun à l'ensemble des catégories.

2.9.1 – Quotas par catégorie

A) Métropole

Pour chaque catégorie, le nombre de participants est limité à 35 riders.

B) DROM

Le CT a décidé de réserver des places pour des riders venant de La Réunion et de la Guyane. Pour chaque territoire, une sélection d'au maximum deux riders par catégorie pourra être proposée. Si dans une catégorie le nombre de riders sélectionnés n'est pas rempli, alors les quotas pourront être redistribués dans différentes catégories.

- Dans le cas où, aucun rider des DROM ne peut se rendre en métropole pour X raisons, le Collectif National ne remplira pas ces places réservées par des riders de la métropole.
- Le Collectif Trottinette ne prendra pas en charge les frais de déplacement des riders des DROM.
- Le Collectif Trottinette pourra étudier toutes propositions des autres territoires DROM.

2.9.2 – Déroulement

Le Championnat de France Street se déroule sur trois jours:

- Jour 1 : training pour toutes les catégories.
- Jour 2 : épreuve de qualification pour toutes les catégories
- Jour 3 : épreuve de finale pour toutes les catégories

2.10 - Titres de Champion de France

Les titres de Champion de France sont décernés dans chaque catégorie selon les résultats du championnat de France Street.

2.11 - Classement national

Pour chaque catégorie, le classement national de la saison correspond au classement du Championnat de France Street.

2.12 - Publication des résultats officiels

Dans le cas où l'organisateur de compétition utilise l'outil Firstry, les résultats seront publiés et archivés sur le site. Le responsable de compétition a la responsabilité de publier les résultats après la fin de la compétition avant le lundi minuit suivant la compétition. Le responsable de compétition est le seul responsable des résultats publiés sur le site Firstry.

2.13 – Montée descente National – Elite

2.13.1 – Règles de montée descente

A la fin de la saison :

- Le champion de France National SENIOR a l'obligation de monter en Elite SENIOR la saison suivante.
- Les riders classés 2^{ème} et 3^{ème} en National SENIOR ont la possibilité de monter en Elite SENIOR la saison suivante.
- Le champion de France National U18 a l'obligation de monter en Elite SENIOR uniquement si la catégorie d'âge marquée sur sa licence est U18. Il a la possibilité de monter en Elite SENIOR si la catégorie d'âge marquée sur sa licence est U17 ou U16.
- La championne de France National WOMEN a l'obligation de monter en Elite la saison suivante si la catégorie d'âge marquée sur sa licence est SENIOR, U18 ou U17.
- Le rider classé 25^{ème} en Elite SENIOR a l'obligation de descendre en National SENIOR la saison suivante.
- Les riders classés 24^{ème}, 23^{ème} et 22^{ème} Elite SENIOR peuvent être affectés par une descente selon les montées des 2^{ème} et 3^{ème} National SENIOR et du 1^{er} National U18.

La règle de montée-descente s'applique uniquement dans le cas où le classement du niveau Elite est composé de dix riders au minimum, que ce soit pour les hommes ou les femmes.

2.13.2 – Nombre de riders maximum en Elite SENIOR N+1

La saison prochaine, au maximum 25 riders pourront concourir en Elite SENIOR. Les riders classés à partir du rang 26 descendront en National SENIOR.

2.13.3 – Dérogation médicale

Tout rider pouvant justifier d'un arrêt médical d'au moins six mois consécutifs sur la saison en cours pourra demander une dérogation médicale afin de se maintenir dans son niveau et ne pas être affecté par les règles de montée descente. La demande est à effectuer auprès du service compétition.

Ce maintien sera hors quota et n'affectera pas le classement national.

2.15 - Format de compétition

2.15.1 - Généralités

Quel que soit le procédé de compétition appliqué, les riders pourront librement choisir le type de tricks qu'ils exécuteront, ainsi que les modules et les zones de la surface de pratique qu'ils utiliseront.

Les formats de compétition sont identiques pour l'ensemble des catégories. L'organisateur du Championnat de France Street doit respecter les éléments suivants.

2.15.2 - Ordre de passage des catégories

L'ordre de passage des catégories est le suivant : National U12, National U15, National WOMEN, National U18, National SENIOR, Elite SENIOR femme, Elite SENIOR homme.

Le responsable de compétition en collaboration avec la structure organisatrice peut décider de changer l'ordre de passage des catégories si nécessaire (autre compétition les jours suivants, obligation de déplacement, etc).

2.15.3 - Ordre de passage des riders

Cf Règlement général

A) Qualification

L'ordre de passage correspond à l'ordre inverse du classement national N-1. Les primo inscrits sont ajoutés en avant de l'ordre de passage de manière aléatoire.

B) Finale

L'ordre de passage de la finale correspond aux résultats de l'épreuve de qualification dans l'ordre inverse.

2.15.4 - Poules de riders

A) Qualification

Cf Règlement général

B) Finale

Les poules de riders sont construites selon l'ordre de passage. Une finale est constituée de deux poules de 5 riders. En cas d'un nombre de finalistes inférieur à 10, l'organisateur de compétition pourra réorganiser les poules en respectant le nombre de riders maximum par poule (Cf Règlement général).

2.15.5 - Training et warm up

Cf Règlement Général

Le responsable de compétition et la structure organisatrice ne peuvent pas organiser des temps de training généraux.

Ils sont dans l'obligation de prévoir des temps de training spécifiques pour toutes les catégories lors du jour de training précédant la compétition.

Un temps de training spécifique ne peut pas excéder plus de 24 riders.

Dans le cas où une catégorie est peu nombreuse, cette dernière peut être fusionnée à une autre lors des temps de

trainings spécifiques le jour précédant la compétition, à condition de ne pas dépasser le nombre de riders maximum.

Les riders participants dans au moins deux catégories ne peuvent pas bénéficier du temps de training des deux catégories. Le jour de training précédant la compétition, ils ne peuvent s'entraîner que dans un seul créneau spécifique (catégorie d'âge ou catégorie de surclassement).

2.15.6 - Rider meeting

Cf Règlement général

2.15.7 - Définitions

Run :

Le run correspond à un passage du rider en individuel sur la zone de pratique pendant une durée déterminée.

Best trick :

Le best trick correspond à un essai d'une figure en individuel sur la zone de pratique.

2.15.8 - Qualification

Le format de compétition des qualifications correspond au format run.

Un rider dispose de deux runs. Chaque rider doit réaliser ses runs seul dans la zone de pratique.

Le responsable de compétition, en lien avec le CT, de fixer la durée du run qu'il souhaite selon les spécificités du skatepark de la compétition. Néanmoins, il doit respecter la durée minimale de 40 secondes et la durée maximale de 1 minute. Le temps de run peut être différent selon les catégories. Une fois la compétition démarrée, la durée de run ne peut pas être changée.

Chaque run est noté sur 100 points. Le meilleur score des deux runs est pris en compte pour classer le rider.

A l'issue des qualifications, le top 10 de chaque catégorie est qualifié en finale.

2.15.9 - Déroulement Qualification

Le déroulement des qualifications est commun à toutes les catégories.

Pour chaque poule, les riders réalisent leur premier run en respectant l'ordre de passage. Une fois fait, les riders réalisent leur second run dans le même ordre établi. Lorsque tous les riders d'une poule ont réalisé leurs deux runs, le speaker appelle la poule suivante.

Le processus se répète pour toutes les poules de la catégorie.

2.15.10 - Finale

Le format de compétition des finales combine le format run et le format best trick pour les catégories U15, U18, WOMEN et SENIOR.

Le format de compétition des finales correspond au format run pour la catégorie U12.

A) U15, U18, WOMEN & SENIOR

Un rider dispose de deux runs. Chaque run est noté sur 100 points. Le meilleur score des deux runs est conservé pour le calcul du score final. La durée du run est identique à l'épreuve de qualification.

Un rider dispose de trois essais de best tricks.* Un essai sans réalisation de trick est autorisé pour permettre au rider d'évaluer sa trajectoire et sa vitesse (sans bunny up).

Chaque best trick est noté sur 35 points. Le meilleur score des trois best tricks est conservé pour le calcul du score final. Le rider n'est pas obligé de réaliser l'ensemble de ses essais de best trick s'il le souhaite.

Chaque rider doit réaliser son run et ses best tricks individuellement dans la zone de pratique.

Le score final du rider correspond à la somme du score du run et du score du best trick divisé par 1,35. La note finale est sur 100 points.

* Le juge arbitre, le speaker ou le responsable de compétition peut donner un quatrième essai de best trick au rider dans le cas d'une figure exceptionnelle ou si ce dernier est proche de la réussite. En revanche, ce quatrième essai ne compte pas, les juges ne doivent en aucun cas noter la prestation du rider et la prendre en compte dans le jugement. Il s'agit d'un essai bonus pour le rider et pour le public. Le Collectif Trottinette recommande aux organisateurs, lorsque le planning de la compétition le permet, de donner au rider un essai de best trick en plus.

B) U12

Un rider dispose de deux runs. Chaque run est noté sur 100 points. Le meilleur score des deux runs est conservé pour le calcul du score final. La note finale est sur 100 points.

2.15.11 - Déroulement Finale

Le déroulement des finales est commun à toutes les catégories.

Pour chaque poule, les riders réalisent leur premier run en respectant l'ordre de passage. Une fois fait, les riders réalisent leur second run dans le même ordre établi.

Pour les catégories U15, U18, WOMEN et SENIOR :

Lorsque tous les riders d'une poule ont réalisé leurs deux runs, l'ordre de passage reprend avec la réalisation des best tricks. Les riders réalisent leurs trois essais de best tricks à la suite. Un temps d'intervalle entre chaque essai est laissé à chacun pour se préparer et se positionner. Lorsque tous les riders d'une poule ont réalisé leurs trois best tricks, le speaker appelle la poule suivante.

Le processus se répète pour toutes les poules de la catégorie.

2.16 - Processus de notation

Cf Règlement général

Le panel de trois juges est complété par un juge arbitre (Cf Règlement général pour les rôles).

2.17 - Critères de jugement

Cf Règlement Général

2.18 - Cash Prize

Le Championnat de France Street doit attribuer un cash prize au podium de la catégorie SENIOR homme du niveau Elite et au podium de la catégorie SENIOR femme du niveau Elite.

La structure organisatrice est libre de déterminer le montant du cash prize, mais doit respecter un montant minimum de 1500€ répartis de façon égalitaire sur l'ensemble des podiums. Le CT se réserve le droit de participer au cash prize et d'augmenter son montant.

3. Coupe de France Street

3.1 - Généralités

Le Collectif Trottinette est délégataire de la FFRS pour organiser les Coupes de France Street. La structure organisatrice est responsable de sa réalisation.

Un événement peut regrouper des compétitions de plusieurs championnats, de plusieurs spécialités et de plusieurs catégories.

3.2 - Candidature

Le Collectif Trotтинette valide, après un appel à candidature, la liste des clubs hôtes ou organisateurs privés des Coupes de France Street.

Les clubs ou organismes privés souhaitant organiser une Coupe de France Street doivent postuler auprès du CT durant la période définie dans l'appel à candidature.

Les clubs hôtes et organismes privés s'engagent au respect du cahier des charges défini par le CT.

3.3 - Choix de la surface de pratique

Cf Règlement général

3.4 - Admissibilité des participants

Cf Règlement général des compétitions

Les licences journalières peuvent être utilisées pour les riders français voulant participer à une Coupe de France Street.

Les étrangers peuvent s'inscrire à une Coupe de France Street via Rolskanet en prenant une licence journalière.

3.5 - Engagement

Les engagements sur chaque Coupe de France Street organisée par le CT s'effectuent via Rolskanet.

Les engagements sur Rolskanet sont ouverts au moins un mois avant la date de l'événement. Ils sont fermés le mercredi à 23h59 avant le début de la compétition.

3.6 - Catégories

Niveau Elite:

- SENIOR homme
- SENIOR femme

Niveau National:

- SENIOR homme
- WOMEN
- U18 garçon
- U15 garçon
- U12 garçon

Pour connaître la catégorie correspondant à son année de naissance ou les possibilités de surclassement, se référer à l'annexe Catégorie.

3.7 - Format de la Coupe de France Street

Le format d'une Coupe de France Street est commun à l'ensemble des catégories.

Les Coupes sont indépendantes, sans classement général cumulé. Au maximum, quatre Coupes peuvent être organisées au cours de la saison.

3.8 - Format de compétition

Quel que soit le procédé de compétition appliqué, les riders pourront librement choisir le type de tricks qu'ils exécuteront, ainsi que les modules et les zones de la surface de pratique qu'ils utiliseront.

Chaque organisateur d'une Coupe de France Street doit proposer au CT le format de compétition souhaité pour validation.

3.9 - Processus de notation

Cf Règlement général

3.10 - Critères de jugement

Les critères de jugement sont les mêmes sur l'ensemble des Coupes de France Street.

Cf Règlement Général

3.11 - Cash Prize

Une Coupe de France Street doit attribuer un cash prize au podium de la catégorie SENIOR homme du niveau Elite et au podium de la catégorie SENIOR femme du niveau Elite.

La structure organisatrice est libre de déterminer le montant du cash prize de la Coupe, mais doit respecter un montant minimum de 1000€ répartis de façon égalitaire sur l'ensemble des podiums.

4. Coupe de France Bowl

4.1 - Généralités

Le Collectif Trottinette est délégataire de la FFRS pour organiser les Coupes de France Bowl. La structure organisatrice est responsable de sa réalisation.

Un événement peut regrouper des compétitions de plusieurs championnats, de plusieurs spécialités et de plusieurs catégories.

4.2 - Candidature

Le Collectif Trottinette valide, après un appel à candidature, la liste des clubs hôtes ou organisateurs privés des Coupes de France Bowl.

Les clubs ou organismes privés souhaitant organiser une Coupe de France Bowl doivent postuler auprès du CT durant la période définie dans l'appel à candidature.

Les clubs hôtes et organismes privés s'engagent au respect du cahier des charges défini par le CT.

4.3 - Choix de la surface de pratique

Cf Règlement général

4.4 - Admissibilité des participants

Cf Règlement général des compétitions

Les licences journalières peuvent être utilisées pour les riders français voulant participer à une Coupe de France Bowl.

Les étrangers peuvent s'inscrire à une Coupe de France Bowl via Rolskanet en prenant une licence journalière.

4.5 - Engagement

Les engagements sur chaque Coupe de France Bowl organisée par le CT s'effectuent via Rolskanet.

Les engagements sur Rolskanet sont ouverts au moins un mois avant la date de l'événement. Ils sont fermés le mercredi à 23h59 avant le début de la compétition.

4.6 - Catégories

Niveau Elite:

- SENIOR homme
- SENIOR femme

Niveau National:

- SENIOR homme
- WOMEN
- U18 garçon
- U15 garçon
- U12 garçon

Pour connaître la catégorie correspondant à son année de naissance ou les possibilités de surclassement, se référer à l'annexe Catégorie.

4.7 - Format de la Coupe de France Bowl

Le format d'une Coupe de France Bowl est commun à l'ensemble des catégories.

Les Coupes sont indépendantes, sans classement général cumulé. Au maximum, quatre Coupes peuvent être organisées au cours de la saison.

4.8 - Format de compétition

4.8.1 - Généralités

Quel que soit le procédé de compétition appliqué, les riders pourront librement choisir le type de tricks qu'ils exécuteront, ainsi que les modules et les zones de la surface de pratique qu'ils utiliseront.

Les formats de compétition sont identiques pour l'ensemble des catégories. Chaque organisateur d'une Coupe de France Bowl doit respecter les éléments suivants.

4.8.2 - Training et warm up

Cf Règlement général

Par dérogation de l'article 4.3.4 du Règlement Général :

Lorsque le nombre de participants dans une catégorie est supérieur à 20 riders, le responsable de compétition doit diviser cette catégorie en deux groupes de training. Chaque groupe doit bénéficier du temps de training minimal prévu par le Règlement Général.

4.8.3 - Rider meeting

Cf Règlement général

4.8.4 - Ordre de passage des catégories

Cf Règlement général

4.8.5 - Ordre de passage des riders

Cf Règlement général

4.8.6 - Poules de riders

Qualification :

Les poules de riders sont construites selon l'ordre de passage. Les poules sont composées de 5 riders au maximum. Si le nombre de riders ne permet pas la réalisation de groupes équilibrés, ce sont les derniers groupes à passer qui seront les moins nombreux (ex : 5-5-4).

Finale :

Les poules de riders sont construites selon l'ordre de passage. Les poules sont composées de 5 riders.

4.8.7 – Qualification

Le format de compétition des qualifications correspond au format run.

Un rider dispose de deux runs. Chaque rider doit réaliser ses runs seul dans la zone de pratique.

Le responsable de compétition, en lien avec le CT, est libre de fixer la durée du run qu'il souhaite selon les spécificités du skatepark de la compétition. Néanmoins, il doit respecter la durée minimale de 40 secondes et la durée maximale de 1 minute. Le temps de run peut être différent selon les catégories. Une fois la compétition démarrée, la durée de run ne peut pas être changée.

Chaque run est noté sur 100 points. Le meilleur score des deux runs est pris en compte pour classer le rider.

A l'issue des qualifications, le top 10 de chaque catégorie est qualifié en finale.

4.8.8 - Déroulement Qualification

Le déroulement des qualifications est commun à toutes les catégories.

Pour chaque poule, les riders réalisent leur premier run en respectant l'ordre de passage. Une fois fait, les riders réalisent leur second run dans le même ordre établi. Lorsque tous les riders d'une poule ont réalisé leurs deux runs, le speaker appelle la poule suivante.

Le processus se répète pour toutes les poules de la catégorie.

4.8.9 - Finale

Le format de compétition d'une finale correspond au format run.

Un rider dispose de deux runs. Chaque run est noté sur 100 points. La durée du run est identique à l'épreuve de qualification.

Chaque rider doit réaliser son run individuellement dans la zone de pratique.

Le score final du rider correspond au score du meilleur des deux runs. La note finale est sur 100 points.

4.8.10 - Déroulement Finale

Le déroulement des finales est commun à toutes les catégories.

Pour chaque poule, les riders réalisent leur premier run en respectant l'ordre de passage. Une fois fait, les riders réalisent leur second run dans le même ordre établi.

Le processus se répète pour toutes les poules de la catégorie.

4.9 - Processus de notation

Cf Règlement général

4.10 - Critères de jugement

Les critères de jugement sont les mêmes sur l'ensemble des Coupes de France Bowl.

Cf Règlement Général

4.11 - Cash Prize

Une Coupe de France Bowl doit attribuer un cash prize au podium de la catégorie SENIOR homme du niveau Elite et au podium de la catégorie SENIOR femme du niveau Elite.

La structure organisatrice est libre de déterminer le montant du cash prize de la Coupe, mais doit respecter un montant minimum de 1000€ répartis de façon égalitaire sur l'ensemble des podiums.

5. Championnat régional

5.1 - Généralités

Le Collectif National délègue l'organisation de tout Championnat régional aux clubs et aux Ligues régionales.

Tout organisateur d'un championnat doit se conformer au règlement général (Cf Règlement général).

5.2 - Candidature

Les clubs souhaitant organiser un championnat régional doivent en informer la Ligue de leur région et le CT.

5.3 - Calendrier

Un Championnat régional est organisé sur la saison sportive en cours de septembre à juin.

La structure organisatrice doit prendre en compte les dates des autres événements dans sa planification.

5.4 - Admissibilité des participants

Cf Règlement général

Tout rider peut participer à un Championnat régional, du moment qu'il est licencié à la FFRS.

5.5 - Catégories

Cf Règlement général des compétitions

5.6 - Spécialités

Un championnat régional n'est pas dédié exclusivement à une seule spécialité. Il peut en proposer plusieurs ou les combiner...

5.7 - Format d'un championnat régional

La structure organisatrice est libre de créer le format de son championnat régional. Un championnat en plusieurs étapes ou sur une unique étape sont des formats réalisables.

5.8 - Format de compétition

La structure organisatrice est libre de créer le format de compétition pour son championnat régional. Néanmoins, en cas de championnat sur plusieurs étapes, le format de compétition utilisé doit être cohérent entre les étapes.

5.9 - Titre de Champion Régional

Les titres de Champion Régional sont décernés dans chaque catégorie selon les résultats du classement à l'issue du championnat régional.

Un titre de Champion Régional peut uniquement être décerné :

- à un rider licencié dans un club de la région en question.
- à un rider licencié avec une licence compétition individuelle et habitant dans la région en question.